



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange BD Vacutainer® Brand PLUS Serum Tubes and Plastic Trace Element Serum Tube

No. d'enregistrement

-

Synonymes

Aucun(e)(s).

Numéro de la FDS

VS60324

Code du produit

365904, 365905, 366668, 367812, 367813, 367814, 367815, 367819, 367820, 368175, 368050, 368043, 368044, 368045, 368380, 368492, 368660, 368815, 368975, 368976

Date de la première publication

le 06-avril-2011

Numéro de version

01

Date de révision

-

Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version

-

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Tube de collecte d'échantillon sanguin.

Utilisations déconseillées

Aucun(e)(s) connu(e)(s).

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NOM DE LA SOCIETE

BD Diagnostics -- Preanalytical Systems

Adresse

11 rue Aristide Berges

388003 Le Pont De Claix, France

Téléphone

+33 476 68 36 36

courriel

help.plymouth@europe.bd.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence

+44 (0) 1752 701281

Section 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE et ses amendements

Cette préparation ne répond pas aux critères de classification de la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

Résumé des dangers

Dangers physiques

Pas de classification pour les dangers physiques.

Dangers pour la santé

Pas de classification pour les dangers sanitaires.

Dangers pour l'environnement

Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

Dangers spécifiques

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Symptômes principaux

Les poussières et émanations peuvent irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires supérieures. Une inhalation prolongée et régulière de poussière de quartz peut entraîner à retardement une pathologie pulmonaire appelée silicose. Les premiers symptômes de silicose incluent toux, respiration sifflante et dyspnée.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Mentions de danger

La substance ne répond pas aux critères de classification.

Conseils de prudence

Prévention

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Intervention

Consulter un médecin en cas de malaise.

Stockage

Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Elimination

Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Informations supplémentaires de l'étiquette	Sans objet.
Autres dangers	N'est pas une substance ou un mélange PBT ou vPvB.

Section 3: Composition/informations sur les composants

Mélange

Informations générales

Nom chimique	%	N° CAS/N° CE	N° d'enregistrement REACH	N° Index	Obs.
Quartz (SiO2)	< 0,1	14808-60-7 238-878-4	-	-	#
Classification :	DSD:	Xn;R48/20			
	CLP :	STOT RE 2;H373			

#: Cette substance présente des limites d'exposition sur le lieu de travail.

CLP : Règlement n° 1272/2008.

DSD : Directive 67/548/CEE.

Remarques sur la composition * Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Section 4: Premiers secours

Informations générales	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette). En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Garder la victime en observation.
-------------------------------	--

Description des premiers secours

Inhalation	En cas de difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact éventuelles et bien écarquiller l'oeil. Obtenir une assistance médicale en cas de développement ou de persistance des irritations.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau et donner beaucoup d'eau ou de lait à boire aux personnes conscientes. Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Consulter un médecin.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Les poussières et émanations peuvent irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires supérieures.
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Tenir toute victime au chaud. Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques d'incendie généraux	Ce produit n'est pas inflammable.
Moyens d'extinction	
Moyen d'extinction approprié	Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
Moyens d'extinction inadaptés	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.
Conseils aux pompiers	
Equipements spéciaux pour la protection des intervenants	Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles générales de l'entreprise sur le comportement pendant un incendie. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-sécuristes	Éviter toute inhalation de poussière du matériau renversé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Voir l'équipement de protection individuelle à la rubrique 8.
--------------------------------	--

Pour les secouristes	Utiliser les équipements de protection individuels recommandés dans la rubrique 8 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Récupérer les poussières en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13. Éviter la formation de poussière.
Référence à d'autres sections	Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Section 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Minimiser la génération et l'accumulation de poussières. Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation efficace. Se laver soigneusement après manipulation. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Tube de collecte d'échantillon sanguin.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Cat.	Valeur	Forme
Quartz (SiO ₂) (14808-60-7)	VME	0,1 mg/m ³	Fraction respirable.
Valeurs limites biologiques			Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.
Procédures recommandées de contrôle			Suivre les procédures standard de surveillance.
DNEL	Donnée inconnue.		
PNEC	Donnée inconnue.		
Contrôles de l'exposition			
Contrôles techniques appropriés			Assurer une ventilation efficace.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle			
Informations générales			Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
Protection des yeux/du visage			Porter des lunettes bien ajustées s'il y a de la poussière.
Protection de la peau			
- Protection des mains		Porter des gants de protection.	
- Divers		Porter des vêtements appropriés pour éviter le contact répété ou prolongé avec la peau.	
Protection respiratoire			En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de poussières, porter un appareil respiratoire approprié à filtre antiparticules (type P2).
Risques thermiques			Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.
Mesures d'hygiène			Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.
Contrôle de l'exposition de l'environnement			La personne responsable des questions environnementales doit être avisée de tout déversement important.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide.
Forme	Poudre.
Couleur	Blanc.
Odeur	Sans odeur.
Seuil de perception de l'odeur	Donnée inconnue.
pH	Sans objet.
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et gamme d'ébullition	Donnée inconnue.
Point d'éclair	Sans objet.
Température d'autocombustion	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz);	Donnée inconnue.
Limite d'inflammabilité - inférieure (%)	Donnée inconnue.
Limite d'inflammabilité - supérieure (%)	Donnée inconnue.
Propriétés oxydantes	Sans objet.
Propriétés explosives	Sans objet.
Limite d'explosivité	Sans objet.
Pression de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Densité relative	Donnée inconnue.
Solubilité (dans l'eau)	Donnée inconnue.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Aucunes informations disponibles.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Viscosité	Donnée inconnue.
Pourcentage de composés volatils	Donnée inconnue.
Autres informations	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

Section 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Ne se produit pas.
Conditions à éviter	Contact avec des substances incompatibles. Éviter la formation de poussière.
Matières incompatibles	Agents oxydants forts. Acides forts.
Produits de décomposition dangereux	Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone.

Section 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Les informations de cette section concernent les composants individuels contribuant vraisemblablement aux effets potentiels sur la santé de ce produit.
Informations sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	Peut causer des gênes en cas d'ingestion.
Inhalation	Les poussières libérées peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et provoquer la toux.
Contact avec la peau	Les poussières peuvent irriter la peau.
Contact avec les yeux	Les poussières peuvent irriter les yeux.
Symptômes	Les symptômes incluent démangeaisons, brûlures, rougeurs et larmoiements. Démangeaisons, rougeurs, brûlures cutanées. Toux.
Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë	Les poussières et émanations peuvent irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires supérieures.
Corrosion/irritation cutanées	Les poussières peuvent irriter la peau. Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Les poussières peuvent irriter les yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeur et gênes.
Sensibilisation respiratoire	Aucunes informations disponibles.
Sensibilisation cutanée	N'est pas un sensibilisateur de la peau.

Mutagénicité des cellules germinales	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génotoxique.
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité	
Quartz (SiO ₂) (CAS 14808-60-7)	1 Cancérogène pour l'homme.
Toxicité reproductrice	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction
Toxicité spécifique des organes cible - exposition unique	Aucunes informations disponibles.
Toxicité spécifique des organes cible - expositions répétées	Aucunes informations disponibles.
Danger en cas d'aspiration	Sans objet.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Aucun connu.
Autres informations	L'inhalation fréquente de poussières sur une période prolongée accroît le risque de contracter de l'asthme, des maladies pulmonaires chroniques ainsi qu'une irritation de la peau. Silice cristalline : Chez l'homme, la surexposition aux poussières inhalables de silice cristalline (quartz ou cristobalite, de diamètre inférieur ou égal à 5 microns) peut entraîner la silicose, une affection pulmonaire progressive et irréversible.

Section 12: Informations écologiques

Toxicité	Il n'y a pas de données de toxicité pour ce ou ces ingrédients.
Persistante et dégradabilité	Aucunes informations disponibles.
Potentiel de bioaccumulation	Aucunes informations disponibles.
Mobilité	Aucunes informations disponibles.
Devenir dans l'environnement - Coefficient de partage	Aucunes informations disponibles.
Mobilité dans le sol	Aucunes informations disponibles.
Résultats des évaluations PBT et VPVB	Aucunes informations disponibles.
Autres effets néfastes	Un risque environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets	
Déchets résiduaires	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
Emballages contaminés	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Code de déchet européen	16 03 06
Méthodes/informations relatives à l'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

Section 14: Informations relatives au transport

ADR

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

RID

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

ADN

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IMDG

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC**

Pas d'information disponible.

Section 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I

N'est pas listée.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I,
Partie 1**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I,
Partie 2**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I,
Partie 3**

N'est pas listée.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V

N'est pas listée.

**Directive 96/61/CEE relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (IPPC) : Article 15, registre
européen des émissions polluantes (EPER)**

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Article 59(1). Liste des candidats

N'est pas listée.

Autres réglementations

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Réglementations nationales

Donnée inconnue.

**Évaluation de la sécurité
chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Section 16: Autres informations

Liste des abréviations

DNEL : Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet). PNEC : Predicted No-Effect Concentration (concentration prévisible sans effet). PBT : persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : très persistante et très bioaccumulable.

Références

Documentation de l'ACGIH relative aux valeurs de seuil d'exposition et aux indices d'exposition biologique
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité
HSDB® - Hazardous Substances Data Bank, Banque de données sur les substances dangereuses
EPA : base de données AQUIRE
ACGIH
US. Monographie IARC sur l'exposition professionnelle aux agents chimiques
Rapport sur les substances cancérogènes du Programme national de toxicologie des États-Unis (NTP)

**Informations sur la méthode
d'évaluation utilisée pour
classer le mélange**

Le mélange est classé en fonction des résultats des essais relatifs aux dangers physiques. La classification relative aux dangers sanitaires et environnementaux est obtenue par une combinaison de méthodes de calcul et de résultats d'essai, lorsqu'ils sont disponibles. Pour plus de détails, consulter les sections 9, 11 et 12.

**Texte intégral des
avertissements ou phrases R
et H en Sections 2 à 15**

R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Avis de non-responsabilité

Dans l'état actuel de nos connaissances, les informations du présent document sont exactes. Cependant, ni BD ni ses filiales n'assument une quelconque responsabilité quant à la teneur ou la complétude des informations mentionnées dans ce document. La détermination finale de la conformité de la matière à son utilisation est de la responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec précaution. Bien que certains dangers soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir qu'il s'agit des seuls dangers existants.

Date de publication

le 06-avril-2011

Date de révision

le 06-avril-2011

Date d'impression

le 06-avril-2011